



Programme d'investissements d'avenir L'ADEME dresse le bilan du PIA2 (2010 – 2017) et les perspectives du PIA3

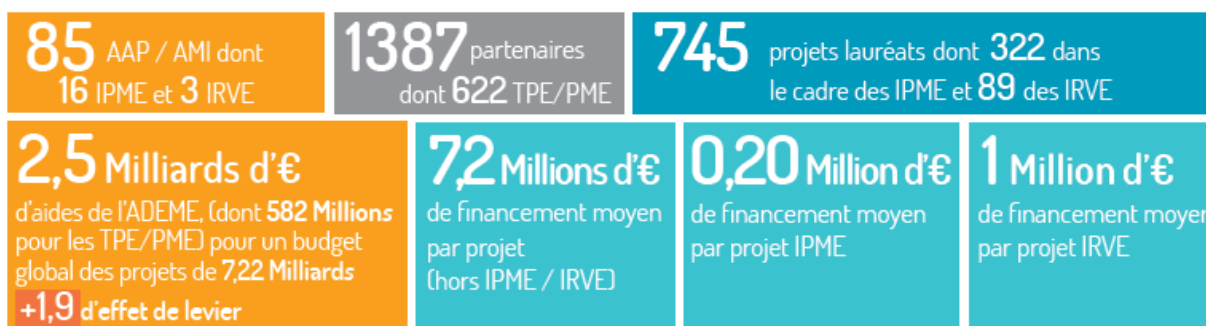


A l'occasion du World Efficiency Solutions, l'ADEME présente le bilan du Programme d'investissements d'avenir (2010-2017) et annonce les perspectives et nouveautés apportées pour la 3^e période qui s'ouvre. Moteur d'une dynamique d'innovation auprès des entreprises dont les start-ups et PME du secteur de la Transition énergétique et écologique, ce programme participe à structurer et développer les filières industrielles de demain et accompagner l'émergence de nouveaux marchés.

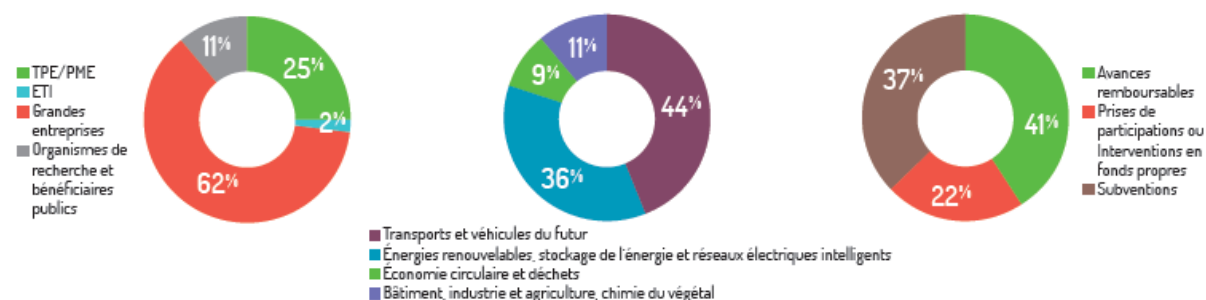
Un soutien à l'innovation, catalyseur de la croissance verte

Depuis sept ans, le Programme d'investissements d'avenir opéré par l'ADEME (expertise et financement de projets) démontre sa capacité à mobiliser les entreprises sur des marchés porteurs.

LES CHIFFRES CLÉS BILAN 2010 - 2017 PIA 1 ET 2



— MONTANTS PAR BÉNÉFICIAIRES — THÉMATIQUES — FINANCEMENT PIA-ADEME —



Par son soutien d'ampleur, le PIA fait grandir des projets qui ouvrent la voie à de nouveaux modèles économiques et sont une véritable opportunité de croissance et de création d'emplois sur le territoire national.

Les PME, acteurs-clés de la Transition énergétique pour l'ADEME

Actrices essentielles du dynamisme économique français, les PME réalisent 35% du chiffre d'affaires de la France et 43,9% de la valeur ajoutée française¹. Porteuses de solutions innovantes et de croissance, l'ADEME leur a apporté un soutien adapté à leurs contraintes par son dispositif « Initiative PME » (IPME) dès 2015 : des appels à projets simples, un processus d'instruction et de décision rapide (en moins de 2 mois) et des aides sous formes de subventions, à hauteur de 200 000 €. **325 projets ont ainsi été soutenus au travers du programme IPME, pour un montant total d'aide de près de 60 millions d'euros.**

1 milliard d'euros pour la 3^e période

La singularité de l'ADEME est de pouvoir associer à la fois une connaissance fine des enjeux environnementaux et économiques d'un secteur au regard de la transition écologique, une vision précise de l'état de l'art des innovations et une analyse financière poussée des projets, tout en s'appuyant sur son fort ancrage local. Forte de cette expertise, l'ADEME s'est vu renouveler son rôle d'opérateur du PIA dans le cadre du PIA 3. **Doté d'une nouvelle enveloppe de 1 milliard d'euros**, il se décline sur 3 axes :

- l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition », vise au développement de **démonstrateurs de la transition énergétique et écologique** et, par ailleurs, au financement en fonds propres d'infrastructures innovantes de type « premières commerciales » ;
- conjointement avec la BPI, le « **Concours d'innovation** » vise à **soutenir les projets innovants portés par des start-up et des PME**, dans la continuité du dispositif IPME. **La 1^{ère} vague d'appel à projets est lancée jusqu'au 13 mars 2018** sur les thématiques suivantes : Transport et mobilité durable, Agriculture innovante, Ecosystèmes terrestres, aquatiques et marins, Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques
- l'action « Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants », exclusivement **dédiée aux transports et à la mobilité**, cible les projets coopératifs associant des entreprises et des instituts de recherche.

Le troisième programme d'investissements d'avenir a pour ambition d'accentuer encore le soutien et l'accélération de la mise effective sur les marchés internationaux des solutions développées par les entreprises nationales. La transition énergétique est une réalité économique qu'il n'est plus besoin de démontrer mais bien d'accélérer dans le monde. C'est l'ambition principale de ce troisième programme.

Pour aller plus loin :

- Le **Bilan 2010-2017 du programme d'Investissement d'Avenir** et des exemples de projets soutenus : <http://www.ademe.fr/bilan-2010-2017-programme-dinvestissements-davenir-pia>
- **L'appel à projets « Concours d'innovation » pour les PME**, 1^{ère} vague, date de clôture : **13 mars 2018** : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CI%20Vague%2012017-89>
- **Flyer de présentation du « Concours d'innovation »** : <http://www.ademe.fr/concours-dinnovation-pia-appel-a-projets>
- Le programme des conférences organisées par l'ADEME à World Efficiency avec des interventions d'entreprises lauréates du PIA : <http://www.ademe.fr/actualites/manifestations/salon-world-efficiency-2017>
- [Le site du Programme d'Investissements d'avenir](#)

¹ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme>

Contacts presse :

- **Commissariat général à l'investissement** : Vincent Deshayes, Chef de cabinet, Conseiller presse et communication - 01 42 75 64 29 – vincent.deshayes@pm.gouv.fr - @CGI_PIAvenir
- **ADEME** : Service presse – 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com - @ademe

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) OPERE PAR L'ADEME EN BREF

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été créé par l'État en 2010 afin de stimuler l'innovation et l'investissement en France. L'ADEME en est l'opérateur pour les innovations destinées à accélérer la transition énergétique et environnementale. Environ 4 milliards d'euros de crédits lui sont dédiés sur la période 2010-2020 pour financer des projets innovants et développer les filières industrielles de demain. Entre 2010 et 2017 (PIA 1 et PIA 2), 745 projets dont 322 portés par des PME, ont été soutenus à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Le PIA 3 opéré par l'ADEME dès 2017 représente 1 milliard d'euros dont 600 millions d'aides d'Etat et 400 millions de fonds propres. Les interventions de l'ADEME se situent en aval de la R&D, en soutien des projets innovants portés par les entreprises dans les secteurs suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique et vecteurs énergétiques, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents, bâtiment, industrie et agriculture écoefficientes, chimie verte, économie circulaire (traitement des déchets et de l'eau), biodiversité, transports et mobilité durables (routiers, ferroviaires et maritimes).

Pour tout connaître sur le Programme d'investissements d'Avenir <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe)